

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le 9 mars à vingt heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Beaumont-sur-Oise, sous la présidence de Mme BORGNE Catherine, Présidente

Etaient présents :

Mme GROUX Nathalie, M. CHAYET Maurice, M. FOIREST Pierre, Mme ONOFRE Françoise, M. REBEYROLLE Pascal, Mme FERREIRA Sidonie, M. APARICIO Jean-Michel, M. POUTREL Jean-Noël, M. MOUGEL Yvan, M. GARBE Alain, Mme HUBERT Elisabeth, M. LEBON Bernard, Mme VASSEUR Corinne, M. SCHOEFFEL Philippe, M. ALFANDARI Albert, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. KASSE Alain, Mme HARNET Joëlle, M. LOSTUZZO Jean-Luc, Mme CARERE Nadine, Mme ECARD Sabrina, M. DUHAMEL Jean-Marie

Formant la majorité des membres en exercice

Pouvoirs :

Mme CLOOTS Nathalie donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel
M TESNIERES Martial donne pouvoir à Mme GROUX Nathalie
M. NAPIONE Laurent donne pouvoir à M. CHAYET Maurice
Mme CHABOT Elisabeth donne pouvoir à M. LEBON Bernard
Mme MULLER-QUOY Isabelle donne pouvoir à M. ALFANDARI Albert
Mme CARRE Cécile donne pouvoir à M. LOSTUZZO Jean-Luc
Mme CORNILLE Dominique donne pouvoir à M. KASSE Alain
M. BOUCHOUICHA Abdel Rani donne pouvoir à Mme CARERE Nadine
M. BARROCA Joaquim donne pouvoir à Mme HARNET Joëlle

Absents :

M. CARTEADO Stéphane
Mme RINALDELLI Michèle
Mme CHARPENTIER Virginie
M. PEPIN Jean-François

M. MOUGEL Yvan a été élu secrétaire de séance

Formant la majorité des membres en exercice

- Date de convocation : 03/03/2020
- Date d'affichage : 03/03/2020
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 24
- Nombre de pouvoirs : 9

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 26 février 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Décisions de la Présidente (information)

- ✓ Le 28 février 2020, décision 2020-004 portant signature d'un contrat de prestations pour les vérifications périodiques des installations et équipements de chauffage du Gymnase Diagana (6 tubes radiants de type ER22kW comprenant entre autres le contrôle des points de fixation, le dépoussiérage des appareils, le contrôle des sécurités de l'installation, la remise en service et essais de fonctionnement, l'établissement d'un rapport d'intervention) avec la société INOTEC, située 93 route de Paris – BP 2019 – 41200 Romorantin, pour un montant total annuel de 1 100,00 €uros HT, soit 1 320,00 €uros TTC.
La durée de ce contrat est fixée à 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2020, soit jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable 2 fois.

- ✓ Le 28 février 2020, décision 2020-005 portant mise à disposition du Centre Aquatique du Haut Val d'Oise, auprès de l'association Caneton Club, pour l'organisation d'un événement « Soirée Zen », le 21 mars 2020.
Le montant de cette mise à disposition est fixé à 500,00 €uros conformément à la délibération n° 2019-009 en date du 11 mars 2019, portant mise à disposition de l'établissement « Centre Aquatique » Intercommunal au profit des associations « en résidence ».

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,
Après avoir délibéré,

DECIDE

Délibération n° 2020-011 : Reprise anticipée des résultats 2019 - Budget CCHVO

Article 1 : AUTORISE la reprise anticipée des résultats de clôture 2019 du Budget principal de la CCHVO

Article 2 : APPROUVE l'affectation du résultat et la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2019 du budget principal 2020 de la CCHVO en sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

SECTION	COMPTE	MONTANT
INVESTISSEMENT	001 « Résultat de fonctionnement reporté » (Recette)	1 999 527,55 €uros
FONCTIONNEMENT	002 « Résultat de fonctionnement reporté » (Recette)	100 000,00 €uros
INVESTISSEMENT	1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé » (Recette – Affectation)	1 303 138,52 €uros

Article 3 : PRECISE que cette reprise du résultat tient compte des restes à réaliser

Article 4 : RAPPELLE que les restes à réaliser (RAR) 2019 inscrits en report au Budget Primitif 2020 s'élèvent à :

- o Dépenses : 1 762 348,92 €uros
- o Recettes : 559 923,93 €uros

Article 5 : PRECISE que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du Compte Administratif 2019

Adoptée par :
A l'unanimité

Délibération n° 2020-012 : Reprise anticipée des résultats 2019 - Budget Annexe Centre Aquatique

Article 1 : AUTORISE la reprise anticipée des résultats de clôture 2019 du Budget Annexe Centre Aquatique

Article 2 : APPROUVE l'affectation du résultat et la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2019 du Budget Annexe Centre Aquatique en sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

SECTION	COMPTE	MONTANT
INVESTISSEMENT	001 « Résultat de fonctionnement reporté » (Dépense)	- 5 708,55 €uros
FONCTIONNEMENT	002 « Résultat de fonctionnement reporté » (Recette)	6 137,71 €uros
INVESTISSEMENT	1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé » (Recette – Affectation)	5 708,55 €uros

Article 3 : PRECISE que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du Compte Administratif 2019

Adoptée par :
A l'unanimité

Délibération n° 2020-013 : Budget principal CCHVO – Adoption du Budget Primitif 2020

Article 1 : **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2020 de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise par chapitre et par nature pour la section de fonctionnement et la section d'investissement comme suit :

SECTION	MONTANT
Fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes	17 027 612,57 €uros
Investissement équilibrée en dépenses et en recettes	7 063 406,16 €uros
<i>Dont Reports 2019</i>	Dépenses : 1 762 348,92 €uros Recettes : 559 923,93 €uros

Article 2 : **AUTORISE** Madame la Présidente à passer tous les actes administratifs nécessaires à son exécution

Adoptée par :
A l'unanimité

Délibération n° 2020-014 : Budget Annexe Centre Aquatique – Adoption du Budget Primitif 2020

Article 1 : **ADOPTÉ** le Budget Primitif Annexe 2020 du Centre Aquatique (Budget Annexe de la CCHVO) par chapitre et par nature pour la section de fonctionnement et la section d'investissement comme suit :

SECTION	MONTANT
Fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes	4 884 031,12 €uros
Investissement équilibrée en dépenses et en recettes	3 396 632,51 €uros

Article 2 : **AUTORISE** Madame la Présidente à passer tous les actes administratifs

Adoptée par :
A l'unanimité

Délibération n° 2020-015 : Participation d'équilibre du Budget principal CCHVO au Budget Annexe Centre Aquatique 2020

Article 1 : **VOTE** une participation d'équilibre prévisionnelle de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, Budget Principal, au Budget Annexe Centre Aquatique pour l'année 2020 dans la limite de 1 100 000 €uros correspondant au déficit d'exploitation prévisionnel de l'établissement

Article 2 : **PRECISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au Budget Principal 2020 à l'article 6521 et au Budget Annexe à l'article 7552

Article 3 : **PRECISE** que des avances forfaitaires pourront être effectuées à tout moment du Budget Principal en cas de besoin de trésorerie du Budget Annexe Centre Aquatique dans la limite du montant voté

Article 4 : **ARRETE** le calcul de la participation du « Budget Annexe Centre Aquatique » au Budget Primitif CCHVO correspondant aux frais de personnel de la structure et calculés comme suit :

- Dépenses liées aux « Frais de personnel » réglées sur le Budget Principal et calculées comme suit :
Coût réel des agents (salaires bruts + charges) affectés dans cet établissement sur états fournis par le service ressources humaines, majoré de 5 % pour les frais de gestion (paie, carrière, absentéisme, formation, comptabilité, direction...) et des rémunérations versées directement pour des recrutements de Maîtres-Nageurs-Sauveteurs (MNS) en renfort, notamment pendant la période d'été (intérimaires, auto-entrepreneurs et frais annexes)

Article 5 : PRECISE que cette participation est inscrite au Budget Principal 2020 à l'article 70872 et au Budget Annexe à l'article 62871

Article 6 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette décision

Adoptée par :
A l'unanimité

Délibération n° 2020-016 : Budget Principal CCHVO - Subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2020

Etant précisé que les membres du Conseil Communautaire, élus Présidents, Membres du Bureau ou ayant tout autre intérêt dans les Associations subventionnées par la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise s'abstiennent de participer au vote, à savoir :

- Madame Catherine BORGNE, Madame Nathalie GROUX et Monsieur Laurent NAPIONE ne prennent pas part au vote de la subvention pour la Mission Locale Nord Val d'Oise - Réflexes 95 – Hub de la Réussite

Article 1 : APPROUVE le montant des subventions de fonctionnement attribué aux associations au titre de l'exercice 2020 comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2020
GEM le Futur - Groupe d'Entraide Mutuelle	4 200 Euros
IMAJ - Initiatives Multiples d'Actions	15 000 Euros
<u>Décomposition :</u>	
Actions auprès des Jeunes Action « Atelier Chantier Insertion » (Politique de la Ville)	10 000 Euros
Action « Auto école » (Politique de la Ville)	5 000 Euros
INITIACTIVE 95	20 000 Euros
<u>Décomposition :</u>	
Subvention au titre de l'action CitésLab	7 500 €
Subvention au titre de l'action de sensibilisation à l'entrepreneuriat et à l'amorçage des projets de créations d'entreprises (Politique de la Ville)	12 500 €
MISSION LOCALE NORD VAL D'OISE - REFLEXES 95 - HUB DE LA REUSSITE	67 810 Euros
<u>Décomposition :</u>	
Subvention de base au titre des missions « Mission Locale »	57 810 €
Subvention complémentaire au titre des missions « MDE »	
Subvention au titre de l'action "Image de soi" - Politique de la Ville	7 000 €
Subvention au titre de l'action "Conseiller Territorial" - Politique de la Ville	1 700 €
Subvention au titre de l'action "Poétique Insertion -Atelier Slam"	1 300 €
UCHVO - Union des Commerçants du Haut Val d'Oise	21 000 Euros
<u>Décomposition :</u>	
Subvention de base	12 000 €
Subvention spécifique annuelle	6 000 €
Subvention complémentaire (en fonction de la validation des actions)	3 000 €
CLEAJE	44 000 Euros
<u>Décomposition :</u>	
Compagnie ACTA (Association pour la Création Théâtrale et Audiovisuelle)	13 500 €
Subvention de base (Reversement subvention DRAC)	12 000 €
Subvention complémentaire sous réserve de la réalisation d'actions complémentaires (spectacles)	1 500 €
Compagnie LUNATIC	13 500 €
Subvention de base (Reversement subvention DRAC)	12 000 €
Subvention complémentaire sous réserve de la réalisation d'actions complémentaires (spectacles)	1 500 €
Compagnie LES DEMAINS QUI CHANTENT	15 000 €
Subvention de base (Reversement subvention DRAC)	12 000 €
Subvention complémentaire sous réserve de la réalisation d'actions complémentaires (spectacles)	3 000 €
Compagnie PORTE-VOIX	2 000 €
Subvention pour la réalisation de spectacles ou actions	2 000 €
TOTAL	172 010 Euros

Article 2 : RAPPELLE que le versement de certaines subventions est conditionné à la transmission de certains documents, à la réalisation des actions prévues ou à la finalisation de conventions d'objectifs

Article 3 : AUTORISE Madame la Présidente à verser lesdites subventions pour l'année 2020 dès lors que les conditions d'octroi sont remplies

Article 4 : PRECISE que les différentes subventions accordées au titre de l'année 2020 peuvent faire l'objet de versements fractionnés en fonction des différentes catégories de subventions allouées à une même association (subvention de base, subventions complémentaires au titre d'actions spécifiques...)

Article 5 : NOTE que ces subventions sont inscrites au budget principal de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise 2020

Adoptée par :
A l'unanimité

Délibération n° 2020-017 : Subventions aux communes membres - 2020

Article 1 : ACCORDE les subventions suivantes :

COLLECTIVITES BENEFICIAIRES	OBJET DES SUBVENTIONS	MONTANT 2020
Beaumont-sur-Oise	Fonctionnement de l'équipement cinéma « Le Palace »	30 000 Euros
Persan	Fonctionnement de l'équipement « Conservatoire à Rayonnement Communal » (CRC)	70 000 Euros

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à verser lesdites subventions pour l'année 2020

Article 3 : NOTE que ces subventions sont inscrites au budget principal de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise 2020 au compte 657341 « Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Communes membres du GFP »

Adoptée par :
A l'unanimité

Délibération n° 2020-018 : Cotisations et adhésions aux organismes extérieurs 2020

Article 1 : D'APPROUVER les adhésions auprès des associations et des différents organismes suivants représentant un montant prévisionnel de cotisations de 10 264,90 Euros :

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	COTISATIONS 2020
Comité d'Expansion Economique du Val	1 500,00 €
Chambre du Commerce et de l'Industrie	2 400,00 €
Association Nationale Des Elus en charge	833,70 €
Val d'Oise Tourisme (Crédit 2019	4 000,00 €
Association ADICO	1 531,20 €
TOTAL	10 264,90 Euros

Article 2 : PRECISE que les montants des adhésions 2020 pourront être revus à la hausse ou à la baisse à réception des factures et appels à cotisation

Article 3 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tout acte relatif à ces adhésions et à mandater le montant exact de ces cotisations, qu'elles soient à la hausse ou la baisse

Adoptée par :
A l'unanimité

Délibération n° 2020-019 : Modification du tableau des effectifs

Article 1 : APPROUVE la création des postes suivants :

- Technicien Principal de 1^{ère} classe
- Technicien Principal de 2nd classe
- Technicien
- Agent de maîtrise
- Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
- Adjoint Technique à TNC
- Adjoint Administratif
- Adjoint Administratif à TNC
- Educateur Principal de 1^{ère} classe des APS

Article 2 : APPROUVE la suppression des postes suivants :

- Attaché territorial
- Adjoint Technique (2 postes)
- Educateur des APS (2 postes)
- Opérateur des APS

Article 3 : NOTE la numérotation opérée pour les postes afin d'avoir un meilleur suivi

Article 4 : ACTE la modification du tableau des effectifs de la CCHVO comme suit à la date du 9 mars 2020 afin de prendre en compte ces modifications :

TABLEAU DES EFFECTIFS - DELIBERATION N° 2020-019 du 9 mars 2020							
GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes vacants	% de TNC	IB si non finalisé	N° de poste
EMPLOI FONCTIONNEL							
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Directeur Général des Services	A	1	1	0			1
Attaché Hors Classe	A	1	1	0			2
Attaché Principal	A	1	0	1			3
Attaché	A	5	4	1			4 à 8
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0			9
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	2	1	1			10 - 11
Rédacteur	B	2	1	1		1 poste : 388	12 - 13
Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	1			14
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	0	2			15 - 16
Adjoint administratif	C	6	4	2			17 - 22
Adjoint administratif à TNC	C	3	0	2	50%		23 - 25
FILIERE TECHNIQUE							
Ingénieur	A	1	0	1			26
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	2	1	1			27 - 28
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	1			29
Technicien	B	1	0	1			30
Agent de maîtrise	C	2	0	2			31 - 32
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	1	1			33 - 34
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	4	3	1			35 - 38
Adjoint technique	C	7	4	3		348	39 - 45
Adjoint technique à TNC	C	3	1	2	50%	348	46 - 48
FILIERE SPORTIVE							
Educateur des APS Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	1	1			49 - 50
Educateur des APS Principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	0			51 - 52
Educateur des APS	B	10	7	3		2 postes : 415 2 poste : 372 1 poste : 379	53 - 62
Educateur des APS - TNC	B	2	0	2			63 - 64
Opérateur des APS	C	2	0	2			65 - 66
Opérateur des APS - TNC	C	4	1	3	inférieur à 50%	1 poste : 348 1 poste : 354	67 - 70
FILIERE MEDICO SOCIALE							
Infirmier(ère) de santé	A	1	0	1			71
Psychologue de classe normale	A	1	0	1			72
AUTRES (Date de création)							
Apprenti (Délibération du 10/12/2018)	Sans	1	1	0			73
Contrat CUI-CAE "Parcours Emploi Compétence" (PEC) (Délibération du 10/12/2018)	Sans	1	1	0			74
Activité accessoire « Mise à jour des supports de communication : site internet » (Délibération du 27/10/2014)	AA	1	1	0		Rémunération accessoire	75
Activité accessoire « Rédaction des contenus de communication : site internet et magazine » (Délibération du 27/10/2014)	AA	1	1	0		Rémunération accessoire	76
Chargé(e) de mission « Conseil Local de Santé Mentale » (Délibérations 23/11/2017 et 05/03/2018)	A	1	1	0		498	77
Chargé(e) de mission « Contrat Local de Santé et Atelier Santé Ville » (Délibérations 11/12/2017 et 05/03/2018)	A	1	1	0		518	78
Chargé(e) de mission - Directeur(trice) de projet « Action Cœur de Ville » (Délibération 25/04/2018)	A	1	1	0		567	79

Adoptée par :
A l'unanimité

Délibération n° 2020-020 : Signature d'un protocole d'accord transactionnel

Article 1 : AUTORISE Madame la Présidente à signer le protocole d'accord transactionnel ci-joint avec la Société Vert Limousin

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente, à percevoir, à ce titre la somme de 13 889 €uros (treize mille huit cent quatre-vingt-neuf euros) hors taxes, soit 16 666,80 €uros (seize mille six cent soixante-six euros et quatre-vingts centimes) toutes taxes comprises, à titre de règlement transactionnel, forfaitaire, global et définitif en compensation d'un trop perçu résultant de l'absence de fourniture de l'intégralité de la quantité de terre prévue au marché

Adoptée par :
A l'unanimité

Délibération n° 2020-021 : Convention cadre du Contrat Plan Etat Région Ile-de-France (CPER) 2015-2020 - Modalités de soutien aux dynamiques territoriales périurbaines, rurales et des pôles de centralité (aide à l'ingénierie) sur le « Territoire de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise »

Article 1 : APPROUVE le règlement du Contrat Plan Etat Région Île-de-France (CPER 2015-2020) et la convention cadre ci-annexée portant sur les modalités de soutien aux dynamiques territoriales périurbaines, rurales et des pôles de centralité (aide à l'ingénierie) sur le « Territoire de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise »

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer la dite convention et tout acte relatif à ce dossier

Article 3 : AUTORISE Madame la Présidente à prendre toute décision nécessaire à l'application de cette délibération

Article 4 : ACTE l'engagement de l'intercommunalité sur le financement des montants liés à la réalisation de ces études

Adoptée par :
A l'unanimité

Rendu exécutoire le : 11/03/2020
Affiché le : 11/03/2020
Publié le : 11/03/2020

Signé – par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC


Catherine BORGNE
Présidente



Séance levée à 21h40

Vous pouvez également consulter ce relevé de décision sur le site Internet de la Communauté :
www.cc-hautvaldoise.fr